L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 16 AVRIL 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 16 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, à midi — Deux terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annonciation, Premier District, rue Felicity. — Et une maison basse, en bois, [illegible] Valence.—Aussi, à 10 1/2 heures, sur les lieux, fonds d'un magasin de liqueurs, situé au No 5, rue Tchoupitoulas.

Par O. Valeton, à 5 heures, au Picayune Loc, en face du Marché du Second District — le Brick américain "Carolina."

Par Geo Paltrey, à 10 heures, rue St-Joseph, près Carondelet, les beaux meubles contenus dans la maison No 30.

Par Eug. Tourné, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue Richard, Premier District—environ [illegible] dames-jeannes.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, No 38 de la rue de Chartres — marchandises sèches, articles de toilette.—Aussi, des indiennes [illegible] légèrement endommagées.

ATTENTION!!

Propriété améliorée et édifiée à l'encan par le shérif: Nous appelons l'attention du public sur les ventes à l'encan qui auront lieu demain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le shérif. Ces ventes comprennent: Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville, rue [illegible], entre celles Nayades, (aujourd'hui St-Charles) et Apollo. Et une maison basse en bois érigée sur un terrain situé dans l'îlot borné par les rues Claiborne, Bordeaux, du Colisée (autrefois Plaquemine) et Valence. Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!!

Vente lundi 17 courant, à 11 heures, par ordre des Gardiens du Port, de 400 dames-jeannes, par Eugene Tourné.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", coin des rues Camp et Poydras.

CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, DIMANCHE.

OPÉRA—La Muette de Portici.

VAUDEVILLE.—Le Vieux Garçon et la Petite Fille, et Les Saltimbanques.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Mary Stuart.

ST CHARLES. — Minnie's Luck.

Le Suicide de Paris.

Paris nous fait l'effet d'un homme pris de vertige qui, non content de vouloir se jeter dans l'abîme s'efforce d'y entraîner ceux qui tentent de le sauver. On ne sait de quoi s'étonner le plus: ou de la folie furieuse des insurgés, ou de la coupable imprévoyance du gouvernement, ou de la stupide apathie de la partie saine de la population.

Aux insurgés affolés par nous ne savons quelle lubie sanglante, il est inutile de parler ni de patrie, ni d'honneur, ni de liberté, ni de république. Ils semblent morts à tous les sentiments humains. Dans cette lutte fratricide sans espoir, ils font bon marché, non seulement de leur propre existence, mais encore de celle de leurs familles qui, le jour où le pillage cessera, seront réduites à mourir de faim ou à tendre la main à une population que l'insurrection aura ruinée.

Du gouvernement nous ne voulons rien dire aujourd'hui. Son procès s'instruira plus tard. Il a voulu se servir de Paris comme d'un épouvantail contre la majorité monarchique de l'Assemblée, et il se trouve actuellement impuissant à réprimer l'émeute qu'il a fomentée, entretenue, organisée, et qui ne pourra plus être vaincue qu'au prix des plus grands sacrifices et dans des flots de sang.

Quant à la majorité de la population de Paris qui ne pactise pas avec les émeutiers, il est bien vrai qu'elle a le droit de reprocher au gouvernement de l'avoir lâchement abandonnée, après avoir, volontairement ou par incurie, laissé les émeutiers s'emparer de tous les canons et de toutes les bâtisses publiques qui pouvaient servir de forteresses à l'insurrection, mais elle n'en a pas moins à se reprocher à elle-même une coupable indifférence qu'elle paye aujourd'hui bien chèrement.

Jamais aucun gouvernement n'a fait autant pour la prospérité de Paris que le gouvernement impérial, et cependant Paris a donné 185,000 voix contre le plébiscite et 200,000 voix aux révolutionnaires [illegible] dont les funestes prédications ont amené l'état de choses actuel. Paris a laissé faire l'insurrection du 4 septembre. C'était une lâcheté envers le chef de l'Etat, vaincu et prisonnier, un attentat contre la souveraineté nationale, représentée par une assemblée élue par le suffrage universel, et, par-dessus tout, une trahison envers la France, car ce changement intempestif de gouvernement retardait de plusieurs mois l'organisation de la défense nationale.

Condamné à capituler par l'impéritie des hommes qui s'étaient emparé du pouvoir, Paris n'a pas eu [illegible] de se trouver lui-même de l'anarchie. Il a laissé une poignée de misérables entraîner les ouvriers des faubourgs dans une insurrection qui était un nouvel acte de trahison envers la France et qui devait soulever contre la capitale toute entière les malédictions de la nation. Ils sont là cent mille énergumènes tournant contre l'armée de la France les canons et les fusils dont ils n'ont pas su se servir pour repousser l'étranger, et, au milieu d'eux, il y a trois cent mille gardes nationaux qui laissent piller et ruiner leur ville, commettre des horreurs qui la mettent au ban de la civilisation, qui permettent qu'on supprime les journaux qui osent élever la voix, qu'on arrête, qu'on proscrive ou qu'on fusille les bons citoyens, et qu'on ruine Paris en tuant tout commerce et toute industrie.

A l'indemnité de cinq milliards que la France devra payer à la Prusse, il faudra ajouter le bilan de l'insurrection de Paris qui ne sera pas de moins d'un milliard pour peu qu'elle dure encore deux ou trois semaines. Deux mois de révolte auront fait plus de tort à la grande métropole que cinq mois de siège.

Les départements ne veulent plus de Paris comme capitale; les étrangers renonceront à séjourner dans une ville qui laisse mettre à sac ses églises et ses monuments; et le commerce du dehors se voit déjà forcé de s'approvisionner ailleurs des articles qu'il avait l'habitude de commander à Paris. C'est un véritable suicide moral et matériel que cette révolte contre la souveraineté nationale, contre la civilisation et contre le bon sens. Nous cherchons vainement d'où peut venir le salut. Le gouvernement [illegible] que préside M. Thiers, [illegible] de cette catastrophe, [illegible] de sa tâche et l'Assemblée ne [illegible] aucune velléité de le remplacer par la dictature d'un homme énergique, capable d'[illegible] la situation d'un œil ferme et de sauver la France de Paris et Paris de lui-même.

LA TERREUR ET LE PILLAGE A PARIS.—Nous lisons ce qui suit dans une dépêche:

Paris, 10 avril.

Le [illegible] que plus de 220 citoyens, [illegible] par la Commune pour entrer dans la garde nationale, se sont échappés de Paris en descendant des remparts avec des cordes, et ont [illegible] les lignes de l'armée de Versailles.

Plusieurs magasins et résidences particulières ont été pillés la nuit dernière.

La supériorité des Amers de Peychaud est aujourd'hui bien constatée. Ils ont leur place dans toutes les [illegible] bien montées et sont servis sur [illegible] dans tous les cafés et dans [illegible] restaurants.

Quel [illegible] rieur, le [illegible] ton, ([illegible]) Cotton, qu'on [illegible] 36. Il [illegible] celui de toutes les [illegible] brique. [illegible] part.

[illegible] machine à coudre de Grover & [illegible] cette que $65 [illegible] partout où elle a été [illegible] au No. 168 de la rue du Canal.

THEATRE DU VAUDEVILLE.—Nous publions dans une autre colonne le programme de la représentation qui doit être donnée ce soir à ce théâtre, établi dans la salle du Globe, au coin des rues St-Pierre et St-Claude. Le spectacle se compose des *Saltimbanques*, comédie-parade en 3 actes, et du *Vieux Garçon et la Petite fille*, vaudeville en un acte.

Les Amers de Peychaud sont un baume de longue vie. Ils stimulent doucement l'appétit et exercent une action salutaire sur les voies digestives. Ceux qui en font usage ont renoncé aux autres préparations qui, sous le nom de bitters, sont souvent très nuisibles à la santé.

Un Auxiliaire Puissant pour l'Agriculture.

Nous avons donné, il y a quelque temps, une description de la grande fabrique d'engrais et de fertilisateurs de MM. Stern frères. Nous avons eu raison de dire que la création de cette industrie nouvelle à la Nouvelle-Orléans était appelée à rendre les plus grands services à l'agriculture de la Louisiane. Les expériences faites sur plusieurs grandes habitations sucrières avec le superphosphate d'os de MM. Stern ont donné les plus heureux résultats pour la culture de la canne, comme on peut s'en convaincre en lisant les certificats suivants, qui ne sont pas des certificats de complaisance ou émanant d'inconnus, mais qui sont, au contraire, signés par de grands planteurs, de diverses paroisses, tous bien connus en Louisiane.

Les commentaires ne feraient qu'affaiblir la valeur de pareilles attestations et nous nous contentons de les signaler à l'attention de nos lecteurs de la campagne intéressés dans la culture des différents produits de notre Etat et particulièrement dans celle de la canne à sucre.

SUPERPHOSPHATE D'OS.

CERTIFICATS.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1871.

A MM. Louis Stern & Bros:

Messieurs—J'ai répandu quarante tonneaux de votre superphosphate d'os parmi mes souches, et je crois devoir vous déclarer que l'effet de cet engrais sur la croissance des cannes a été très satisfaisant.

Veuillez, messieurs, agréer, etc.
J. B. WILKINSON.

Habitation Belle Chase, Paroisse Plaquemine, 10 mars 1871.

A MM. Louis Stern & Bros:

Messieurs—Ayant fait des expériences complètes avec votre phosphate, je n'hésite pas à déclarer que j'ai la plus entière confiance dans cet engrais pour les plantations sucrières. Je n'en connais pas de supérieur pour rendre à des terres usées leur fertilité. Les 25 tonneaux que vous m'avez vendus la saison dernière ont donné des résultats si avantageux, que je me propose de vous en acheter cette année une bien plus forte quantité.

Veuillez, messieurs, agréer, etc.
W. STACKHOUSE.

Habitation Magnolia, Paroisse Plaquemine, Louisiane, 15 janvier 1871.

A MM. Louis Stern & Bros:

Messieurs—J'ai appliqué à environ 136 arpents de vieilles souches de deux ans les vingt tonneaux de superphosphate d'os que vous m'avez vendus, employant environ 200 livres par arpent, et laissant parfois quelques rangs. Je n'ai pas tardé à observer combien le développement et la vigueur de la canne s'en étaient accrus, résultat qui s'est manifesté toute l'année. Je n'hésite pas à reconnaître que votre superphosphate est un fort précieux engrais pour la canne et qu'il est extrêmement utile à la récolte. Je voudrais en avoir, pour la saison prochaine, environ vingt tonneaux ainsi que cinq tonneaux d'os finement pulvérisés. Vous pouvez me les envoyer dans le courant du mois prochain.

Veuillez, messieurs, agréer, etc.
E. LAWRENCE.

Habitation Woodland, Paroisse Plaquemine, 9 octobre 1869.

A MM. Louis Stern & Bros, Nouvelle-Orléans:

Chers messieurs—J'ai employé cette année sur une grande échelle, et avec le plus grand succès, pour mes plants de canne, votre engrais d'os pulvérisé. Cet engrais, selon moi, est préférable au guano dont j'ai également fait usage cette saison.

Veuillez, messieurs, agréer, etc.
L. FORSYTH,
Gérant de l'Habitation Woodland de Bradish Johnson.

Habitation Amelia, Paroisse Assomption, Louisiane, 8 mars 1871.

A MM. Louis Stern & Bros, Nouvelle-Orléans:

Messieurs—J'ai reçu votre lettre du 1er courant, et, en réponse, je vous accuse réception des 16 tonneaux de phosphate que vous m'avez envoyés. J'en ai appliqué à trente-deux arpents de plants de canne, les mélangeant à la terre avant de planter. Le tonneau que j'ai acheté de vous l'année dernière a servi à fumer cinq arpents de cannes; j'en mettais de chaque côté de la rangée. Dès le mois d'avril j'ai pu constater l'effet de l'engrais sur la végétation, et l'accroissement de vigueur de la canne s'est maintenu jusqu'à la roulaison. N'ayant pu rouler à part les cinq arpents dont il s'agit, je ne puis pas dire ce qu'ils ont rapporté de plus, mais j'estime qu'ils ont rendu cinquante pour cent de plus que le reste de la terre.

Je serai en ville dans quelques jours et je vous donnerai toutes les explications nécessaires.

Veuillez, messieurs, agréer, etc.
E. F. X. DUGAS.

Pour les conditions et les circulaires, s'adresser au bureau de LOUIS STERN & BROS., 16 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

Il serait oiseux à cette heure de plaider la cause des Amers de Peychaud. Elle est gagnée depuis longtemps. Mais il peut être utile de rappeler à ceux qui ont le malheur de faire encore usage de liqueurs frelatées que le Bitter louisianais tonifie l'estomac et fortifie le système. Rien ne saurait lui être comparé.

CHRONIQUE LOCALE.

LA COMPAGNIE DES ABATTOIRS.—Deux procès sont intentés à cette compagnie dont le président est aujourd'hui M. C. Cavaroc. En premier lieu, l'avocat-général Belden sollicite de la 5me Cour de District qu'il soit interdit à la dite compagnie de recevoir, débarquer, mettre en parc ou en fourrière et de tuer à l'Abattoir Cavaroc, sur la rive gauche du fleuve, aucun animal dont la viande est destinée aux marchés de la Nouvelle-Orléans, Jefferson et St-Bernard, et que l'interdiction s'étende à toute autre personne, tant que durera l'injonction demandée et qu'il soit ordonné à la Compagnie de faire ses abattages au grand abattoir élevé sur la rive droite du fleuve, au dessous du dépôt actuel du chemin de fer des Opelousas.

Il est demandé, en second lieu, qu'un jugement décrète que la dite compagnie, défenderesse en cette affaire, soit dépouillée de tous ses droits et pouvoirs de direction dans la compagnie des Abattoirs et de débarcadère de bestiaux du Crescent City.

En attendant, l'avocat général demande que des directeurs soient nommés, conformément à la loi, afin que la loi soit exécutée et que son but soit atteint.

L'ancienne direction, de son côté, ayant à sa tête M. F. T. Pratt pour président, représente que par les raisons indiquées ci-dessus, la nouvelle corporation, ayant à sa tête M. C. Cavaroc pour président, a [illegible] par les actes [illegible] violation de la loi, tous [illegible] droits d'agence et que ses membres ne sont plus ni directeurs ni incorporateurs dans la compagnie des Abattoirs du Crescent City. Sur quoi, le juge Dibble a rendu l'ordre suivant:

"Que les défendeurs exposent lundi 24 avril, à 10 heures du matin, les raisons pour lesquelles une injonction ne serait pas accordée telle qu'elle est demandée et conformément à la loi."

HAUTEUR DU FLEUVE.—Il résulte d'un rapport fait par l'ingénieur en chef d'Etat, le gén. Jeff. Thompson, et d'un autre rapport adressé par M. W. H. Bell, voyer de ville, à l'ingénieur en chef d'Etat, que les eaux du fleuve, devant la ville, ne sont plus qu'à deux ou trois pouces au-dessous de la plus haute marque de 1862.

LA CONDAMNATION POUR LE VOL DE LA RUE ST-LOUIS. — Cette affaire est revenue hier à la Cour pour une nouvelle audition [illegible] Walker et Gastinel, défenseurs de F. Rapin, J. Oudeville, J. Sayres et Ed. R. Malone, [illegible] l'avocat-général ne pouvant être présent, bien qu'il fut remplacé par MM. [illegible] et Castellanos, [illegible] procédure.

DISPARITION—Hier après-midi, un jeune homme nommé Frank G. Fenno, étudiant en théologie, [illegible]

[illegible]

[illegible] d'absynthe l'Amer de Peychaud; [illegible] Vous vous en trouverez bien sous tous rapports, et une santé florissante vous récompensera de votre persévérance.

Lettres de Versailles.

Quoique la correspondance suivante soit un peu ancienne, elle jette quelque lumière sur la situation; c'est ce qui nous décide à la reproduire:

Versailles, 23 mars 1871.

Non, cette ville ne sera jamais une capitale, jamais un centre, car elle n'a pas de vie propre. On s'y ennuie comme à Tours, [illegible] l'exil, mais bien moins encore, y sent-on ce je ne sais quoi qui jaillit de l'asphalte parisienne et du pavé de Bordeaux. Là la politique, resserrée, [illegible] plus intense.

A Versailles c'est un [illegible] général,—au [illegible] et puis je ne sais quel de froid. On se croirait dans un vaste cimetière. Et mais, pas d'échos; tout est muet. Je ne sais pas pourquoi, mais j'imagine que nous ne resterons pas ici longtemps, quoi qu'on dise. Après cela, je ne veux pas parler de mes pressentiments plus que de mes regrets: car ils sont fort sombres et le présent est assez désolant pour qu'on s'y tienne.

L'attitude de M. Thiers à l'Assemblée est bizarre. Hier, il avait toute la droite contre lui, et, ce matin, à peine se montrait-il à la tribune que la gauche, et même l'extrême gauche, applaudissaient. Aujourd'hui, il semble vouloir reconquérir la faveur auprès de l'Assemblée. Ses paroles sont ambiguës, ses résolutions singulières; finalement, il conclut—lui chef du pouvoir exécutif—à voter en expectative et à laisser Paris revenir tout seul, aux idées saines.

Une seule réflexion. Que n'a-t-il eu plus tôt cette pensée, — avant d'envoyer chercher les canons de Montmartre par la troupe, je suppose?

Hier au soir, les six députés maires sont partis ensemble, animés des meilleures et des plus courageuses intentions. On circulait encore de Paris à Versailles et de Versailles à Paris; pourtant on n'était pas sans encombre. Il fallait exhiber des papiers à Versailles et en exhiber à Paris. Au reste, dans cette dernière ville l'entrée était plus facile que la sortie.

On savait hier que les réquisitions commençaient. Le Journal officiel lui-même, entre les mains des insurgés, comme vous savez, annonçait que les propriétaires et maîtres d'hôtel ne pouvaient plus donner congé à leurs locataires.

Les armes des arsenaux avaient été pillées; les chassepots se vendaient ce qu'on voulait, depuis cinquante centimes. Et malheureusement, quelques-uns de nos chassepots étaient vendus par des soldats.

Un fait plus grave encore et diversement interprété c'est celui auquel faisait allusion, à la tribune, M. Tirard: M. Rouland, gouverneur de la banque, aurait donné un million aux insurgés. — C'est, disent ses défenseurs, qu'il a voulu éviter qu'on ne lui en prit davantage, et sauver quelques jours encore, au prix de cette épave, le reste de l'encaisse de la banque. Quant à ses accusateurs, ils trouvent dans le fait une preuve à l'appui des "on-dit" qui font remonter à des intrigues bonapartistes l'origine du soulèvement. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les employés de la banque, organisés en bataillon de garde nationale, font eux-mêmes le service et gardent le dépôt de la fortune publique. Au reste, aucune tentative de pillage n'a eu lieu: la banque et les postes sont jusqu'ici les deux administrations respectées.

M. de Saint-Paul, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur sous l'empire, et ancien sénateur, a été vu se promenant en voiture découverte dans Paris, ces jours derniers. Encore un fait diversement interprété.

Une cacophonie plus grande que vous ne sauriez croire règne dans les conseils. La séance d'hier vous en a une démonstration qui n'a pas besoin de commentaires. Quelle séance!...

On cherche dans cette assemblée, et on se demande de quel côté peut se tourner l'espérance.

M. Thiers cherche à se pondérer les éléments; M. Jules Favre fait son "mea culpa"; M. Picard a moins d'esprit qu'avant d'être au pouvoir; l'amiral Saisset confesse son impuissance et met à nu ses plaies; la droite voudrait qu'on brûlât Paris et qu'on commençât le reste de la France. Trois hommes seulement ont montré quelque sens pratique dans cette séance d'hier, parmi tant de rhéteurs: MM. Schoelcher, Tirard, Clémenceau—l'extrême gauche! et, pendant ce temps-là, les orléanistes et les fusionistes abondent dans les tribunes et croient déjà la France à eux.

Chose bizarre, à ce propos: il y a beaucoup de fusionnistes, mais les fusionnants manquent à l'appel; et, tandis que les uns voient le salut du pays dans l'avènement du comte de Chambord, servi par les princes d'Orléans comme des lieutenants énergiques et fidèles, les autres protestent et se défendent de toutes ces combinaisons.

Si l'élément royaliste et fusioniste abonde dans les tribunes, en revanche l'élément bonapartiste s'y montre peu. Mais hier, pendant les discours de MM. Thiers, Picard, Saisset et Jules Favre, pendant le tohu-bohu des mouvements de l'assemblée, on voyait [illegible] de contempler M. Conti, debout dans l'encoignure d'une colonne, à droite, et observant, méditant et ne voulant pas.

Trois heures et demie.—Les nouvelles qui arrivent de Paris sont déplorables. On [illegible] une manifestation qui portait un drapeau tricolore.

Les points importants de la séance jusqu'à cette heure sont: d'abord, le dépôt du projet de loi sur les élections municipales présenté par M. Picard; ensuite, les dépêches présentées par M. Jules Favre, et menaçant Paris d'une intervention étrangère, et ses réponses.

Le corps diplomatique présent ici n'est pas content. Il trouve que toutes choses à l'intérieur et à l'extérieur prennent mauvaise tournure, et n'approuve pas l'attitude de notre ministre des affaires étrangères.

Les excellents Amers de Peychaud se vendent chez E. Montease & Co. coin Chartres et Bienville, et dans toutes les pharmacies de la Nlle Orléans.

$65.—Pour la modique somme de $65, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 168.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE.

Séance du 24 mars.

La séance a été employée, presque toute entière, à la discussion du projet de loi sur la prorogation des échéances des effets de commerce.

Sur la proposition de M. Tirard, député de Paris, l'Assemblée décide qu'elle se réunira de nouveau à 10 heures du soir.

Séance de nuit du 24 mars 1871.

PRÉSIDENCE DE J. GREVY.

A onze heures moins un quart, la séance est ouverte.

M. le Président.—J'ai reçu de M. le président de la commission sur la proposition de M. Arnaud (de l'Ariége) la lettre suivante:

"Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous informer que la commission chargée d'examiner la proposition de M. Arnaud (de l'Ariége) et de plusieurs de ses collègues, relative à des mesures à prendre au sujet des événements de Paris, a dû se rendre ce soir, à neuf heures et demie, dans le cabinet du président du conseil, chef du pouvoir exécutif, pour y recevoir une communication importante. Il sera donc impossible à la commission, malgré tout le zèle et toute l'activité qu'elle y mettra, de déposer son rapport ce soir sur le bureau de l'Assemblée.

"*Signé:* DE PEYRAMONT."

M. le Président, après cette lecture, ajoute:

L'Assemblée s'était réunie ce soir pour entendre le rapport de la commission sur la proposition de M. Arnaud (de l'Ariége) et de ses collègues, relative aux conseils municipaux et à la garde nationale de Paris. S'il n'y a pas d'autre sujet de discussion, la séance devient sans objet.

Une voix à gauche—Je demande la parole.

Voix nombreuses à droite—A demain! à demain!

Autres voix à droite—La séance est sans objet.

Après quelques instants d'agitation, M. de Peyramont monte à la tribune.

Voix diverses—A demain! à demain! Parlez! parlez!

M. de Peyramont, président de la commission [illegible]

[illegible]

M. Arnaud (de l'Ariége).—Je comprends [illegible] l'Assemblée [illegible] On vient nous dire que c'est une sorte de matière inflammable. Il faudrait cependant, même pour la retirer, que ces divers auteurs [illegible] s'entendre, qu'ils passent en conseil avec ceux de leurs collègues qui ont signé cette proposition. On ne peut donc savoir le résultat de ce qu'ils ont à faire pour ce soir même. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. Thiers monte à la tribune. Le silence s'établit bientôt.

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Je supplie tous les membres de cette Assemblée, à quelque opinion qu'ils appartiennent, de réfléchir à leurs paroles et à leurs actes. Tout le monde doit être pénétré de la grave responsabilité que les événements immenses qui s'accomplissent nous imposent. Je vous dirai donc! Rentrez en vous-mêmes; réfléchissez mûrement; écoutez vos passions et faites-en le sacrifice à l'intérêt public, car je ne doute pas que vos résolutions ne soient dictées par la sagesse. Toutefois, ne croyez pas que le gouvernement ait rien à craindre de la publicité de la discussion. Si cette discussion est ordonnée, vous verrez, en effet, que le gouvernement n'a rien à en redouter personnellement. Mais les événements se précipitent d'heure en heure, de minute en minute. Je vous adjure, si vous êtes une Assemblée politique, de voter comme la commission vous le demande; autrement, il est possible qu'une parole malheureuse fasse couler des torrents de sang.

Il y a parfois, dans la politique, tels entraînements, tels sentiments intimes, même les plus honorables, auxquels il faut savoir résister. Vous êtes juges de la situation, et vous pouvez exiger que nous vous donnions des explications; mais je vous supplie cependant, de ne pas vouloir des éclaircissements qui amèneraient peut-être des paroles brûlantes et des conséquences irréparables. Si la discussion s'engage, pour le malheur du pays, vous verrez d'ailleurs, je le répète, que ce n'est pas nous qui avons intérêt au silence. (Mouvement prolongé.)

Voix nombreuses.—A demain! à demain!

Séance du 25 mars.

Dans cette séance l'Assemblée s'est occupée du projet de loi relatif à la magistrature. Il s'agit de la révocation des décrets de M. Crémieux qui avait destitué quinze magistrats pour avoir fait partie des commissions mixtes lors du coup d'état du 2 décembre 1851.

Après un long réquisitoire de M. Ventavon contre ces commissions mixtes et une réponse de M. de Peyramont, la discussion prend une autre tournure.

M. Victor Lefranc.—Nous avons flétri les chefs illégaux, je voudrais que l'Assemblée flétrit aussi les citoyens qui obéissent aux ordres illégaux. Je veux flétrir, pour ma part, l'obéissance aveugle aux ordres du premier venu. Le jour où on n'obéira pas à un ordre illégal, ce jour-là le pays sera sauvé. (Très bien!) Nous avons toujours péri par cette lâche obéissance! Est-ce que vous croyez que ce qui compromet le crédit de la France aujourd'hui, c'est un ensemble de volontés?

Le jour où un homme chargé de juger abdique son droit de juger, c'est le plus grand malheur.

M. Thiers. — Je vous interromprai un instant. Je prie l'Assemblée d'inviter la commission des quinze à se rendre auprès du gouvernement pour des communications graves qu'il a à lui faire. (Mouvement.)

M. Picard, ministre de l'intérieur—Je prie la Chambre de me permettre de lui faire une bonne communication. Je viens de recevoir des nouvelles de Lyon. Voici l'ordre du jour à l'armée du général commandant la garnison:

"Pendant les trois jours de troubles que nous venons de traverser, votre conduite a été admirable. Vive la République, et je compte sur vous pour l'avenir.—Crouzat."

Je dois vous dire que la ville de Lyon a été libérée d'une grande agitation, pendant trois jours; l'Hôtel-de-Ville a été envahi. Mais le comité insurrectionnel a, depuis, donné sa démission. Il en est de même à Saint-Etienne. (Voix: c'est au nom de la République qu'on a pu rétablir l'ordre à Lyon. Qu'on agisse de même à Paris, et les troubles s'apaiseront légalement.)

On reprend la discussion du projet de loi de M. Dufaure.

M. le Garde des Sceaux monte à la tribune pour soutenir son projet. Il insiste pour que les décrets de la délégation de Bordeaux du 28 janvier et du 3 février soient abrogés, comme portant atteinte à la division des pouvoirs et au principe de l'inamovibilité de la magistrature.

La discussion générale sur le projet de loi est close:

"Les décrets des 28 janvier et 3 février 1871, qui ont prononcé la déchéance de quinze magistrats, sont déclarés nuls et [illegible] sans effet [illegible] l'Assemblée sur l'organisation judiciaire."

M. Brisson dépose un amendement tendant à ajouter au projet de loi de M. le garde des sceaux, "et en réservant aussi le jugement de la conscience publique."

M. Lepère dit qu'il faut, en effet, réserver le jugement que l'opinion publique pourra porter contre les magistrats qui ont pris part aux commissions mixtes; il est impossible que le nouveau décret ne mentionne pas que le décret de Bordeaux avait été inspiré par le sentiment moral du pays.

Un membre à droite—Ce décret a indigné le pays.

M. Lepère—Ce qui a indigné le pays, ce sont les infâmes jugements des commissions mixtes. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Victor Lefranc—Les assemblées politiques délibérantes doivent rendre des votes et non la justice. Si vous demandez un vote sur la réprobation portée par la conscience publique, vous affaiblirez le verdict que vous avez porté en flétrissant les indignes. Que M. Brisson renonce à son amendement. Mais je demande à M. le garde des sceaux ce qu'il entend faire à l'égard de ceux qui ont compromis la magistrature.

M. Dufaure.—Mon avis sur l'acte des magistrats qui ont concouru aux commissions mixtes n'est pas douteux. J'ai exprimé ma conviction dans l'exposé des motifs de mon projet de loi. Il n'y a aucun doute: le blâme contre les magistrats sera aussi solennel que le vote du décret. On me demande ensuite ce que je ferai à l'égard des magistrats. J'attendrai que la loi ait produit son effet. Vous ferez naître sans doute des scrupules dans l'âme de ceux qui croient pouvoir remonter sur leurs sièges. Quand cet effet aura pu être produit, je verrai ce que mes devoirs me commandent.

M. [illegible]—Après les explications du [illegible], il demeure entendu que [illegible] qui ont pris part aux commissions mixtes devront disparaître de la magistrature. (Rumeurs!) Si la chose n'est pas admise par l'Assemblée, je maintiens mon article additionnel.

M. Victor Lefranc.—Pour ma part je suis satisfait des paroles de M. le garde des sceaux.

M. [illegible]—On me fait remarquer que le [illegible] de l'*Officiel* enregistrera demain la déclaration de M. le garde des sceaux; en conséquence, je retire mon amendement.

La loi est adoptée sans amendement.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. Arnaud (de l'Ariége).

M. Arnaud (de l'Ariége). — Notre proposition avait un caractère d'urgence, mais les événements se sont précipités, et, à l'heure actuelle, je n'ai qu'à retirer ma proposition.

M. le président. — M. Louis Blanc a la parole pour le dépôt d'une proposition.

M. Louis Blanc. — Messieurs, nous apprenons qu'une affiche, signée des maires de Paris, appelle les citoyens à prendre part aux élections de demain. Les maires n'ont pas cru pouvoir laisser plus longtemps Paris privé de Conseil municipal. Nous venons, en conséquence, vous conjurer, au nom de ceux de nos collègues dont vous avez applaudi vous-mêmes le dévouement et l'activité, dans ces circonstances critiques, de reconnaître que "en prenant cette décision, les maires de Paris ont agi en bons citoyens."

M. le Président.—La communication de M. Louis Blanc affecte le caractère d'une proposition. Je vais la mettre aux voix.

Un membre, à droite.—Nous demandons le renvoi à la commission d'initiative.

M. le Président.—Je mets d'abord aux voix le renvoi à la commission des quinze.

La proposition est renvoyée par l'Assemblée à la commission d'initiative parlementaire.

L'ordre du jour est épuisé.

Séance du 26 mars 1871.

M. Brisson, sur l'observation de M. Victor Lefranc et de M. le garde des sceaux, a retiré, hier, son amendement. Il rappelle que c'est sous le bénéfice des paroles prononcées, et des idées de blâme exprimées contre les commissions mixtes de 1852.

M. le comte Jaubert parle d'une lettre que l'évêque de Versailles a écrite au président de l'Assemblée nationale pour un service funèbre en l'honneur des victimes de la guerre. Il pense que le grand nombre des membres qui assisteront à ce service témoignera des sentiments religieux de l'Assemblée.

[illegible] deux propositions, [illegible] la Constitution [illegible] et l'autre relative aux [illegible] de ces Conseils.

Renvoyé à la commission d'initiative parlementaire.

M. Trochu propose un double décret [illegible] aux généraux Clément Thomas et Lecomte.

Premier projet.—Art. 1er: L'Assemblée [illegible] Clément Thomas et Lecomte [illegible] un deuil public auquel l'Assemblée appelle le pays tout entier à s'associer.

Art. 2.—L'Assemblée nationale assistera à un service solennel qui sera célébré à cette occasion dans la cathédrale de Versailles.

[illegible]

L'article 2 est rédigé ainsi: "Un monument funèbre sera élevé aux généraux Clément Thomas et Lecomte."

Le président met aux voix l'article 1er [illegible] de la famille du général Lecomte par le pays.

M. de Peyre demande ce que la commission a entendu dire par ce mot *famille*.

Le général Trochu n'admet pas que l'adoption dont il s'agit soit limitée par une réglementation trop étroite. C'est pourquoi on s'est rallié au mot *famille* comme étant plus général et plus digne de l'hommage que l'on veut rendre au général Lecomte.

L'article 1er, puis l'article 2: [illegible] l'ensemble du projet de décret sont adoptés à l'unanimité.

Un membre dépose le rapport de la loi sur la proposition Boduin, relative à la convocation immédiate des conseils généraux. A cette proposition, la commission a substitué une autre proposition [illegible] de la délégation de Bordeaux qui dissolvait les conseils généraux et ordonnant que les conseils généraux se réuniront dans le délai d'un mois, à partir des élections communales.

M. Jauréguiberry annonce à la Chambre la délivrance de Chanzy et son retour dans son sein. (Applaudissements.) Il se fait l'organe de la joie que cette nouvelle causera au pays.

Le président dit que l'amiral a exprimé, en parlant ainsi, les sentiments de la Chambre.

M. Millière rappelle qu'il a déposé une proposition relative à la question des loyers. Il demande où en est l'examen de cette question, qui est devenue urgente.

M. Pouyer-Quertier répond que d'ici à quarante-huit heures, le gouvernement pourra présenter une solution satisfaisante de cette question proposée par les hommes les plus compétents.

Répondant à M. [illegible], le ministre dit que le gouvernement s'est surtout occupé de Paris. Quant aux pays envahis par l'ennemi, le gouvernement a obtenu les renseignements qu'il a demandés partout, et quand il les aura reçus, il s'occupera des intérêts et griefs des populations qui ont subi ou subiront encore l'épreuve douloureuse de l'invasion. (Applaudissement.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

On ne dîne bien que là où l'on vous sert d'abord un petit verre des Amers de Peychaud. C'est le Bitter du jour et sa réputation n'est pas usurpée.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Affaires autour de Paris.

Les Communistes prétendent toujours à la victoire.

Un grand engagement est attendu incessamment.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Versailles, 12 avril, après-midi. Deux commandants des insurgés ont offert d'ouvrir deux des portes de la ville aux troupes de Versailles moyennant 200,000 francs par chaque porte. Des offres semblables ont été faites par quelques uns des principaux meneurs de l'insurrection au sujet de la livraison des forts d'Issy et de Vanves pour un million de francs chacun. Thiers a refusé [illegible] ces propositions.

Les délégués des insurgés sont arrivés. Thiers a refusé de traiter avec des rebelles en armes.

[illegible]

Une messe solennelle de requiem pour le repos des âmes des généraux Lecomte et Thomas a été célébrée [illegible].

Il n'y a plus de troupes à Versailles. Toutes les forces sont autour de Paris.

Paris, 13 avril, soir.—Le Mont Valérien a tiré toute la journée, aujourd'hui, avec de gros canons de marine.

Les troupes de Versailles se concentrent à Choisy, Créteil, Nanterre et St-Germain, jusqu'à la ligne neutre des Prussiens.

Toute la journée, il y a eu sur les ponts une foule immense venue pour assister au duel d'artillerie au Trocadéro. [illegible]

La maison No 3, rue Presbourg, a été atteinte par 12 bombes et grandement endommagée. Les obus tombent continuellement dans la ville, [illegible].

On se bat toujours, mais la grande attaque est attendue ce soir.

Le spectacle de la bataille d'hier, vu de Vanvres, était magnifique. Le ciel semblait en feu. Le bruit du bombardement était le plus lourd qu'on eut jamais entendu et la crépitation des mitrailleuses était continuelle. Les troupes de Versailles ont été repoussées avec perte et les insurgés sont fiers de leur victoire.

Paris, 13—Il y a eu une chaude canonnade hier soir. Le général Cluseret prétend avoir repoussé les troupes de l'Assemblée nationale. [illegible] ce matin à la porte Maillot et à Neuilly.

Boulogne, vendredi à minuit.—Une démonstration de Boulogne, dans la commune de Paris, a été arrangée pour dimanche. Les gardes nationaux seront à la parade.

Versailles, 13 avril, au soir — A l'Assemblée nationale aujourd'hui, un état financier partiel a été présenté par le gouvernement. Le budget pour le service militaire n'est pas encore déterminé, mais les autres ministères demanderont 167 millions de francs pendant le reste de la présente année. Le revenu ne peut être estimé que lorsque le calme sera rétabli dans le pays.

Rien d'important, ayant un caractère militaire, n'a transpiré.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 15 avril.—Le ministre allemand Schoelzer est arrivé ici.

Les sénateurs républicains auront lundi un caucus au sujet de l'annulation.

CHAMBRE.—L'amendement du Sénat au bill du déficit autorisant la ré-impression des billets des Banques nationales aux frais de ces banques, a été rejeté par 119 voix contre 47.

Le comité de conférence a demandé qu'on s'occupât du bill Ku-Klux. L'amendement du Sénat demandant le pouvoir du Président à suspendre l'habeas corpus jusqu'à la fin de la prochaine session régulière a été rejeté par 93 contre 88.

L'amendement requérant le serment d'épreuve pour les jurés fédéraux a été rejeté. L'amendement Sherman a été rejeté par 131 voix contre 45. Les autres amendements ont été acceptés, et un comité de conférence ordonné. MM. Shellabarger, Schofield et Kerr ont été désignés de la part de la Chambre.

New York, 15—[illegible] Texas Pacific [illegible] Marshall O. Roberts. Le général Fremont, Forney, le sénateur Nye, le général Rosecrans et autres [illegible] s'y trouvaient. [illegible]

Washington, 15.—Ce qui suit est résumé des procédures du Sénat sur la résolution d'amnistie. M. Robertson demande le [illegible]

[illegible]

[illegible] la responsabilité de l'Angleterre pour les déprédations. [illegible] entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne [illegible] deux puissances [illegible] à faire leurs efforts pour faire accepter ces mêmes vues d'autres [illegible] générales et internationales.

Les réclamations actuellement en considération seront présentées pour vérification et approbation à une nouvelle commission de cinq membres, un nommé par le président, un par la reine et un nommé respectivement par le président de la Suisse, le roi d'Italie et l'empereur du Brésil. Ces commissaires jugeront, comme des jurés, qu'ils n'ont aucune opinion arrêtée, ni préjugé dans l'affaire et qu'ils se laisseront conduire par les preuves.

Après les preuves réunies par cette commission, une autre commission de trois membres, un nommé par l'empereur de Russie et les autres deux par le président et la reine fera le compte final, mais quant au payement il paraît devoir ajourner presque indéfiniment.

Washington, 15 avril, 10 heures et demie du soir.—Dernières nouvelles. Il n'y a rien d'officiel ni d'explicite sur les opérations autour de Paris.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 15—Le *Commercial Advertiser* publie un avis suivant lequel le vote d'un membre républicain aurait coûté aux démocrates $50,000.

Philadelphie, 15 avril—Les trois coquins qui ont outragé une dame, dimanche dernier, ont été jugés aujourd'hui et condamnés à quinze ans de prison et $1000 d'amende.

Albany, 15—L'ordre pour une élection spéciale afin de remplir la vacance pour la ville de New York dans la Chambre a passé par un vote de 65 contre 60.

Boston, 15—Une organisation composée de négociants et autres, a été formée aujourd'hui, sous le nom d'Association contre la taxe du revenu, dans le but de mettre à l'épreuve la constitutionnalité de cette taxe. L'honorable John H. Clifford a été choisi pour président.

Cincinnati, 15 avril—Chas. Woolsey et J. S. Fielding, démocrates influents, se sont querellés ce matin, dans la rue, au sujet du fonds d'élection du Premier Ward, pendant la dernière campagne. Woolsey a tiré son pistolet, mais personne n'a sérieusement souffert.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 15 au soir—Coton un peu plus facile: Uplands 7 1/2; Orléans 7 5/8 à 7 3/4; vendu 10,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 15—Coton ferme. Vendu 2811 balles à 15 7/8.

New York, 15—Argent [illegible] Change ferme à 8 3/4 moins 1/16. Or: 110 5/8 à 110 7/8. Expédition d'or aujourd'hui, un million et demi.

Galveston, 15 avril — Coton actif à 13 5/8. Recettes 1,369. Stock [illegible].

Mobile, 15 avril — Coton calme et ferme à 14 1/4. Recettes 577. Stock [illegible].

Savannah, 15 avril — Coton en bonne demande à 14. Recettes [illegible]. Stock 12,267.

Charleston, 15 avril — Coton ferme à 14. Recettes 415. Stock 17,[illegible].

(*Dépêche du soir.*)

Washington, 14—Le parlement anglais a été prorogé. Le gouverneur général, dans un discours, a exprimé l'espoir que de bons résultats seront obtenus par la haute commission.

George Wendleton, le fameux contrefacteur, a été arrêté à New York et dirigé à la prison, s'il n'a pu fournir une caution de $40,000.

Les derniers avis de la Havane disent qu'on continue à se battre avec acharnement dans l'île de Cuba. Les Cubains paraissent parfaitement organisés pour la petite guerre ou la guerre de guérillas.

Londres, 15—Des avis de Paris annoncent le combat d'hier [illegible] comme n'ayant pas changé sensiblement la situation autour de la ville. [illegible] Mac Mahon est à Rueil.

Le général Cluseret, dans son rapport à la Commune, prétend que [illegible].

On ne reçoit plus de lait à Paris et le prix des provisions monte.

St Louis, 15—Une grève a arrêté l'exploitation de 30 mines de charbon qui fournissaient à l'approvisionnement de la ville.

Le Missouri a baissé de 3 pieds.

Paris, 15, au soir—On se bat très peu. [illegible]

Les nationaux sont incapables d'attaquer mais le général Cluseret [illegible] pour garder la défensive. Trois [illegible] ont bombardé Sèvres et St Cloud aujourd'hui.

Un garde national qui a été [illegible] aujourd'hui pour avoir tué son capitaine, a avoué qu'il avait tué deux officiers.

Au Public.

La reconnaissance me fait un devoir de publier un fait qui, je l'espère, [illegible]

B. T. ROWLES. Rue Gravier, [illegible]

Décédé, le 23 mars 1871, [illegible] Monsieur VICTOR HEBERT.

Décédée, [illegible] EDOUARD RENAUD, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible], Articles de Tapisserie, Damas, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux [illegible], Corniches, etc. —FP26 DMaV

[illegible]

Bersaglieri Italiani. [illegible] G. DELLA VALLE.

Società Italiana [illegible] 14 av—2t

AVIS. AUGUSTE [illegible] FRANÇOIS LECOUR.

Bois de Chauffage. [illegible]

[illegible]

Cow Peas!—Cow Peas!! 2,000 [illegible]

Galerie des Portraits . . . Rue Royale . . . 97

AVIS IMPORTANT AUX FAMILLES.

Les familles qui désirent mettre leurs enfants à même d'occuper des positions honorables, lucratives, et de faire quelque jour fortune, peuvent obtenir de bonnes conditions au

Collége Commercial de Dolbear.

[illegible]

Il y a un professeur pour chaque branche [illegible]

RUFUS DOLBEAR, Président.

THEODOR DANZIGER & SON, 202 ... RUE DU CANAL ... 202. ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

[illegible]

Theodor Danziger & Son, 202 ... RUE DU CANAL ... 202, Entre Bourgogne et Remparts.

B. T. WALSHE, 110 ... RUE DU CANAL ... 110 (Près St-Charles) IMPORTATEUR ET MARCHAND DE **Lingerie de Messieurs** —ET— **Chemises d'Hommes et de Jeunes Garçons,** (FABRIQUÉE CHEZ LUI.) **HABILLEMENTS** DE JEUNES GARÇONS ET ENFANTS. [illegible] LE **Stock de Printemps est au complet.** "UN SEUL PRIX." Tout article qui ne conviendra pas à l'acheteur pourra être rendu et le prix en sera remboursé. Prix modéré, stock frais et grands avantages, au magasin de B. T. WALSHE, 15 av—3t No. 110 de la Rue du Canal.

A vendre, pour cause de maladie, [illegible] EPICERIE. Une grocerie bien achalandée [illegible] s'adresser à M. J. SARRAN, coin des rues Ste Anne et Royale, ou à M. O. N. CANTON, rue Vieille-Levée, entre les rues St-Louis et Conti. 2 avril—3t

A. OGUTIN, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR, 20 ... RUE DES MAGASINS ... 20, Nouvelle-Orléans. Spécialité de Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs de choix.

MACHINE A COUDRE WEED F. F. La Meilleure qui ait jamais été faite. Elle a une aiguille droite et fait le point de navette. BRUNSWICK & CO., Agents, 8 av—2t No 167, rue du Canal.

On demande AU magasin de la Machine à Coudre de Weed, 167 CANAL, une jeune femme [illegible]

Demande d'apprenti. [illegible]

Demande. ON demande une demoiselle ou une veuve d'un âge moyen [illegible]

Demande. ON demande [illegible]

Nouveau Magasin —DE— **QUINCAILLERIE,** 220, Rue Vieille-Levée, 220, ENTRE LES DEUX MARCHÉS. [illegible]

[illegible] S. S. CHURCHILL & BRO., [illegible]

LE BULLETIN DE NEW YORK, JOURNAL HEBDOMADAIRE, FINANCIER ET COMMERCIAL. [illegible]

IMPORTATION DIRECTE

J. LEVOIS & JAMISON, No 126 de la rue du Canal.

Nous venons de recevoir, de Paris, depuis la guerre, notre premier envoi qui se compose d'un choix complet de grenadines noires de toutes les qualités; un assortiment complet d'étoffes de blanc.

Nous avons reçu, de Bradford, notre assortiment habituel [illegible]

J. LEVOIS & JAMISON, Au No 126 de la rue du Canal, entre les rues St-Charles et Carondelet. Marvil—3t

C'EST AU MAGASIN —DE— **M. REIMAN,** 131 ... RUE DU CANAL ... 131 (Bâtisse Touro) QUE L'ON TROUVE **Les plus belles occasions** QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES —EN— MARCHANDISES SÈCHES: [illegible] MARCHANDISES A MEILLEUR MARCHÉ QU'AVANT LA GUERRE.

NOUS prions les dames qui honorent notre maison [illegible]

M. REIMAN, Rue du Canal 131.

Grande Réduction de Prix —DANS LES— **MARCHANDISES SECHES,** —CHEZ— **PEPIN & TURCOTTE** 132 ... RUE DU CANAL ... 132 [illegible] VENANT de recevoir [illegible]

MARCHANDISES SECHES A bon marché, Venant des Encans de New-York, —CHEZ— **TURCOTTE & LAROSE,** JACKSON STORE, [illegible] Ste-Anne et Chartres. NOUS allons vendre, à partir de LUNDI, [illegible]

Fromage de Hollande! EN DÉBARQUEMENT, et à vendre par le [illegible] 100 caisses FROMAGE DE HOLLANDE [illegible] ANT. LANATA, [illegible] Chartres et Vieille-Levée.

COW PEAS! COW PEAS!! PREMIERE qualité de la Caroline du Nord. A vendre par WILKERSON & MURPHY, [illegible] rue Gravier.

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU. **TRICOU & BOISSEAU** 98 . . Common St. . . 98 ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT [illegible] CHAPEAUX [illegible] pour hommes et enfants, CHAPEAUX paille et Campêche, CHAPEAUX pour dames et enfants.

Marchandises de Printemps. [illegible] C. LANAUX. [illegible] Vieille-Levée.

[illegible]

COW PEAS. COW PEAS. 1000 Sacs [illegible] de la Caroline, [illegible] CLAY PEAS. A vendre, à bon prix, par [illegible]

JULES MOSSY, NOTAIRE PUBLIC, [illegible] Nouvelle-Orléans.

Beurre. Beurre. Beurre. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, etc.

Fire Works: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

MAISON J. GALINIER 101 . . RUE ROYALE . . 101 Entre St-Louis et Conti. **OUVERTURE** De la saison de printemps et d'été. Reçu par les derniers arrivages d'Europe: Un très beau choix de CHAPEAUX DE PAILLE [illegible] AUSSI—UN BEL ASSORTIMENT DE FLEURS FRANÇAISES. CHAPEAUX [illegible] **Prix très avantageux.**

VIN — 100 barriques DE BON VIN de propriétaire [illegible] près Bordeaux, [illegible] A. PEPIN, [illegible] rue Canal [illegible] 22 mars—3t JDMa

AU PUBLIC. L'Acte No 33 de l'Assemblée Générale autorise la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation de la Nlle-Orléans à percevoir UNE PIASTRE par [illegible]

Pour changer une caisse	50 cents
Cinq tinettes	$2 00
Dix	[illegible]
Vingt	6 00

[illegible] No. 12 rue de l'Union.

Redmond B. Mannion, 30 ... Rue Carondelet ... 30 EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRERES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort. [illegible] 11 mars—3m FP

Changement de Domicile. LE DR. F. FORMENTO a l'honneur d'informer [illegible] rue Royale, [illegible]

Avis. COMME je m'absenterai de la ville pendant quelque temps, je prie ceux auxquels je dois de [illegible] LOUIS FALK, [illegible]

Nouveautés! Nouveautés! LA maison BERRES ayant complété son assortiment d'articles de modes et de fantaisie de printemps pour dames et enfants, offre aux acheteurs le choix le plus varié de NOUVEAUTÉS composant CHAPEAUX, RUBANS, FLEURS, SOIERIES, TULLES, CREPES, DENTELLES, BLONDES, GUIPURES, VALENCIENNES, BONNETS, ORGANDIES, TARLATANNES, MOUSSELINES, BRODERIES, GANTS, MITAINES, RUCHES, GALONS, PASSEMENTERIES, GARNITURES de toutes sortes et COURONNES pour mariées et communion, que l'on vend à très bas prix. 1 avril—1 mois. [illegible]

G. W. DUNBAR & SON, 10, 12 et 14 ... RUE ST-LOUIS ... 10, 12 et 14, NOUVELLE-ORLEANS, IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ABSINTHE, CURAÇAO, MARASQUIN, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS, [illegible]

PROPRIÉTÉS A VENDRE ET A LOUER.

A Vendre, UNE BOULANGERIE bien achalandée, [illegible] J. R. CAMORS & CO., [illegible]

A LOUER A BAIL. LA MAISON A DEUX ETAGES, No 35 rue Kerlerec, [illegible] 7 avril—3m

A Vendre, UNE grocerie, bar-room et autres dépendances [illegible]

A vendre, UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés [illegible]

A Louer, A partir du 1er mai 1871, [illegible]

A vendre ou à louer, à Mandeville [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 15 AVRIL—CLASSE No 88.

16	29	17	13	30	10	64	14	3	21	63	4	26

[illegible] HOWARD, SIMMONS & Co, Commissaires. [illegible] 15 avril 1871.

AVIS. [illegible] A. BOUDREAUX & Co. [illegible] rue St-Louis, 1 avril 1871.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat. Premier District, No 5 rue Carondelet, Nlle-Orléans, 6 avril 1871. Aux Contribuables du Premier District de la Ville de la Nlle-Orléans. APRÈS le 20 avril 1871, le recouvrement des Taxes non-payées se fera par voie judiciaire [illegible] GEO. A. SHERIDAN, Collecteur, Premier District.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans. 157 ... CANAL ... 157 (Incorporé le 15 mars 1855) —OFFICIERS:— [illegible], Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAML. JAMISON, Jr., Trésorier. [illegible]

Pianos, Pianos, —127— **Instruments de Musique.** **CHARPAUX & LOUBERE,** 9 ——Rue Royale—— 9 IMPORTATEURS DE PIANOS [illegible] PLEYEL, ERARD, HERZ, HAMILTON, [illegible] etc.

Compagnie des Vins du Pacifique FORMÉE POUR LA VENTE DES **Vins et Brandy de Californie** [illegible] Bureaux et Magasins de Vente 26 ... RUE DU CAMP ... 26 Nouvelle-Orléans. CHAS. B. PETIT, Trésorier et Agent Commercial. [illegible] WHITE WINE, RED WINE, CLARET, HOCK, OLD MISSION, SHERRY, PORT; ANGELICA, MUSCAT, CATAWBA, MALAGA, SPARKLING, WINE BITTERS, GRAPE BRANDY. [illegible]

De quel fil vous servez-vous? LE FIL DE COTON LONGUE SOIE, DE WILLIMANTIC EST RECONNU **Le meilleur des fils.** [illegible]

Livres de droit. VENANT d'être reçus de New York, un grand assortiment de LIVRES DE DROIT [illegible]

AVIS AUX DAMES. Marchandises de printemps et d'été **LION & PINSARD,** 152 & 153 ... Rue du Canal ... 151 & 153, A COTE DE HOLMES. VIENNENT de détailler un grand choix de RUBANS, CEINTURES, [illegible] GARNITURES pour robes et confections, VELOURS, DENTELLES, FRANGES et [illegible], MERCERIES de toutes sortes.

GRAND DEBALLAGE —DE— CHALES EN DENTELLES LAMA & PUSHER, SACS EN DENTELLES DU DERNIER GENRE, [illegible] CHALES EN GRENADINE NOIRE, [illegible] OMBRELLES DU DERNIER GENRE, [illegible] GANTS DE FIL D'ECOSSE, [illegible] GRENADINES SOIE NOIRE [illegible] THEODOR DANZIGER & SON, 202 Canal, Entre Bourgogne et Remparts. 2 avril—

Banque Nationale de l'Etat —DE LA— **NOUVELLE-ORLEANS.** LES Actionnaires de cette Banque, dans une élection [illegible] ont élu pour Directeurs MM.— SAM. H. KENNEDY, R. RIGNEY, I. FRIEDLANDER, PAULIN DUREL, CHAS. E. FENNER, G. F. BLANCARD, [illegible], J. M. PELTON, [illegible]. [illegible] SAML H. KENNEDY, Président. R. RIGNEY, Vice-Président. CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

[illegible] SAML H. KENNEDY, Président, R. RIGNEY, Vice-Président, CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

ACTIF: [illegible]

PASSIF: [illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1871.